

Programme Plantez le Décor 2025

Dossier de demande d'aide à la plantation



Dossier à envoyer complet (tvb@petr-centrecher.fr ou 4 rond-point Henri Farman, 18000 Bourges) au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher avant le **15/07/25**.

Tout dossier incomplet ne fera pas l'objet d'une instruction

Projet

Période de plantation : décembre 2025

Adresse de plantation :

Projet concerné : haie de m bosquet de m²

Options réservées aux collectivités : verger de arbres alignement de arbres

Demandeur

- Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Locataire Mairie EPCI
 Agriculteur Autre (préciser)

Nom et prénom du demandeur ou du responsable du projet :

Pour les personnes morales : - Nom de la structure :

- SIRET : APE :

Adresse (si différente du lieu de plantation) :

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **Mail :**

Cadre réservé aux services du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher

Plantation en zone prioritaire Oui Non

Pour les particuliers, plantation visible depuis l'espace public Oui Non

Coût total du projet : €TTC Taux d'aide retenu :%

Subvention régionale sollicitée : €TTC N° client :

Avis : Avis favorable Avis défavorable Avis favorable pour partie du projet

Fait à : le...../...../.....

Cachet - signature :

Demande d'estimation financière

Nom du planteur :

Remplir le ou les encadré(s) correspondant à votre projet

Haie

Option ouverte à tous

Se référer au guide du planteur, annexe 2 : haies, composition et fournitures

- Trame 1 - haie favorable aux oiseaux et pollinisateurs
- Trame 2 - haie haute favorable aux oiseaux et pollinisateurs
- Trame 3 - haie semi-persistante
- Trame 4 - haie fruitière (pour la faune)
- Trame 5 haie fruitière (consommation humaine)
- Trame 6 - haie bois énergie
- Trame 7 - plantation de bord de cours d'eau / ripisylve

- Avec paillage biodégradable fourni par le PETR Centre-Cher
- Je choisis un autre paillage biodégradable (non fourni), préciser :

- Avec des protections contre le gibier biodégradables et leurs tuteurs fournis par le PETR Centre-Cher

Bosquet

Option ouverte à tous

Se référer au guide du planteur, annexe 3 : bosquets, essences et fournitures

- Essence 1 :
- Essence 2 :
- Essence 3 :
- Essence 4 :
- Essence 5 :
- Essence 6 :

- Avec paillage biodégradable fourni par le PETR Centre-Cher
- Je choisis un autre paillage biodégradable (non fourni), préciser :

- Avec des protections contre le gibier biodégradables et leurs tuteurs fournis par le PETR Centre-Cher

Alignement d'arbres

Option ouverte exclusivement aux collectivités

Se référer au guide du planteur, annexe 4 : alignements d'arbres, essences et fournitures

Cocher les essences choisies (minimum 3) et préciser le nombre de sujets (entre 5 et 30 au total)

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)

- Avec dalles biodégradables fournies par le PETR Centre-Cher
- Je choisis un autre paillage biodégradable (non fourni), préciser :

Vergers

Option ouverte exclusivement aux collectivités

Se référer au guide du planteur, annexe 5 : vergers, essences et fournitures

Cocher les essences choisies (minimum 3) et préciser le nombre de sujets (entre 5 et 30 au total)

- Belle du Berry (cerisier)
- Sainte-Catherine (prunier)
- Bec d'Oie du Cher (pommier)
- Bondon (pommier)
- Cravert (pommier)
- Sainte Germaine (pommier)
- Curé (poirier)
- Duchesse du Berry d'été (poirier)

- Avec dalles biodégradables fournies par le PETR Centre-Cher
- Je choisis un autre paillage biodégradable (non fourni), préciser :

Rappel des engagements

- **Préparer le terrain avant la plantation** par un labour et un émiettement des mottes en surface en période sèche (fin d'été – début d'automne, juste après les 1ères pluies),
- **Réceptionner mes plants et fournitures** aux lieux et horaires prévus par le PETR Centre-Cher
- **Mettre en place le paillage, si possible, dès le travail du sol effectué,**
- **Réaliser la plantation uniquement sur le lieu défini et conformément à la trame élaborée** par le PETR Centre-Cher,
- **Planter les essences du mois de décembre à fin février**, hors période de gel et de forte pluie et selon les recommandations techniques,
- **Respecter les distances légales de plantation** inscrites au Code Civil (pouvant être modifiées localement : voir fiche technique n°7) :
 - à 50 cm au moins de la limite séparative si la hauteur de la plantation n'excède pas 2 m,
 - à 2 m au moins de la limite séparative pour les plantations d'une hauteur de 2 m ou plus.
 - Et respecter les distances de plantation indiquées dans l'arrêté d'alignement du conseil départemental du Cher, le cas échéant.
- **Entretenir annuellement les plantations** (désherbage, taille de formation et d'entretien) pendant un minimum de 3 années conformément aux préconisations indiquées dans le Cahier des Charges de l'opération (fiche technique n°6),
- **Autoriser l'accès aux plantations aux agents du PETR Centre-Cher** pour vérifier l'éligibilité du projet, contrôler la plantation et réaliser des photographies pour la promotion du programme « Plantez le Décor »,
- **Compléter et retourner les différents questionnaires de suivi** envoyés par le PETR Centre-Cher dans les années suivant la plantation

Pour toute plantation en bordure de route départementale, le porteur de projet sollicitera un arrêté d'alignement auprès du [Centre de Gestion de la Route du Département du Cher](#) et fournir une attestation de demande d'arrêté au PETR Centre-Cher.

Je déclare avoir pris connaissance du Guide du planteur et m'engage à en respecter les clauses.

Je souhaite recevoir une estimation financière détaillée et chiffrée du projet de plantation, pour lequel je sollicite le programme "Plantez le Décor", financé par la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2024 - 2030.

Fait à Le

Signature :

Attestation de propriété

Je soussigné(e)
atteste être propriétaire des parcelles concernées par le projet de plantation établi dans le cadre du
programme Plantez le Décor.

Fait à, le

Signature :

Accord du propriétaire (dans le cas d'une location)

Je soussigné(e) domicilié(e) à
.....
atteste être propriétaire des parcelles concernées par le projet de plantation et autorise
M/Mme..... domicilié(e)
à.....

.....
à planter dans le cadre du programme Plantez le Décor.

Fait à, le

Signature :

Engagement des riverains (dans le cas d'un projet mitoyen)

Je soussigné(e) domicilié(e) à
.....
m'engage en accord avec domicilié(e) à.....
.....
à établir le dossier de demande de subvention à mon nom pour une plantation mitoyenne, ainsi qu'à
réaliser et entretenir celle-ci dans les conditions décrites ce-dessous :
Préparation du terrain prise en charge par
Plantation prise en charge par
Entretien pris en charge par

Fait à, le

Signature :

Les pièces à joindre pour l'instruction du dossier

Tous les documents constituant le dossier de demande de subvention devront être renseignés et signés par le demandeur de la subvention et remis en une seule fois.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

- **Le dossier de demande d'aide** à la plantation incluant :
 - **le descriptif du projet** (p.1) et la **demande d'estimation financière** (p.2/3),
 - **le rappel des engagements signé** (p. 4),
 - **l'attestation de propriété** des parcelles concernées par le projet ou **l'accord écrit du propriétaire** dans le cas d'une location, d'une exploitation en fermage, **l'engagement des riverains** dans le cas d'une plantation mitoyenne (p.5).

- **Un plan cadastral** (disponible en mairie, sur cadastre.gouv.fr ou sur geoportail.gouv.fr) faisant apparaître clairement le projet :
 - la parcelle concernée (de manière intégrale),
 - la localisation et la longueur des plantations,
 - l'échelle et l'orientation du plan de situation.

- **Un plan de situation** (voir tutoriel du guide planteur) permettant de localiser précisément la parcelle concernée par rapport aux autres

- Pour les particuliers, **des photos du lieu de la plantation**, prises d'une voie ouverte à la circulation publique

- Pour les structures privées (entreprise, agriculteur...), **un extrait KBis** (ou tout document justifiant de l'existence juridique de la structure)

- En cas de plantations mitoyennes, l'engagement écrit des bénéficiaires riverains à prendre en charge, selon un arrangement consensuel qui sera précisé, le coût de plantation et de son entretien (voir document fourni dans le dossier de demande d'aide)

- Les collectivités devront fournir **une copie de la délibération** portant délégation de pouvoir de son organe délibérant au Maire, au Président, au bureau ou au directeur de la structure pour la signature des devis et bons de commande. Celle-ci devra préciser le montant unitaire autorisé.

Après le dépôt du dossier complet, toutes modifications du projet instruit devront faire l'objet de l'accord du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher.

L'engagement sera considéré comme définitif après retour de l'estimation financière transmise par le PETR Centre-Cher suite à l'examen du dossier, dûment signée par le porteur de projet (à retourner au plus tard au PETR Centre-Cher au début du mois de septembre)